

Quel mépris !!!

C'est avec stupéfaction que les représentants des personnels ont appris ce matin, à l'ouverture du CTSD qui était censé examiner les mesures de cartes scolaires dans les collèges et les SEGPA du département (en l'absence de Monsieur le Directeur académique et de Madame l'Inspectrice adjointe) qu'une nouvelle organisation académique des services avait été mise en œuvre par Monsieur le Recteur, dessaisissant ainsi le CTSD de ses prérogatives, lui laissant désormais « l'honneur » d'être informé des décisions qui seront (et ont déjà été...) prises par le SPFE (Service de Pilotage des Formations et des Emplois), en charge de la gestion des dotations et des emplois des collèges, basé au Rectorat... Alertés par la « désinvolture » avec laquelle M. le DASEN avait déjà traité les deux précédents CTSD de l'année scolaire (le 11 décembre 2014 sur la question de la nouvelle carte de l'Éducation Prioritaire et surtout le 10 février dernier sur celle de la répartition de la dotation départementale et de la préparation de rentrée dans les collèges et SEGPA du département où il n'avait pas soumis sa présentation au vote des représentants des personnels...), n'ayant à aucun moment été informés de cette « nouvelle configuration » qui relève d'une « décision académique » et qui fait fi des textes réglementaires et encore plus de l'avis des représentants des personnels quels qu'ils soient (en effet, ce mépris est ressenti de la même façon par les représentants élus dans les conseils d'administration des établissements qui, pour beaucoup, n'ont pas non plus été consultés sur la préparation de rentrée, des annonces de suppressions de postes leur ayant été faites la semaine dernière comme « venant du Rectorat...»), ceux-ci, à l'unanimité des organisations syndicales, ont décidé de quitter la séance, refusant de siéger dans une instance où leur seul rôle serait désormais de recevoir l'information qu'on veut bien leur donner...

Ils continuent à dénoncer fortement les nombreuses suppressions de postes dans les établissements ardennais du second degré : -23 dans les collèges, -2 dans les SEGPA et -4 dans les lycées, auxquelles s'ajouteront celles de personnels administratifs (-4,5), de CIO (-1) et celles d'enseignants du premier degré (-20 dans les écoles) qui seront détaillées le 7 avril prochain après les élections départementales..., amenant à **un total de près de 55 postes supprimés par l'Éducation Nationale dans les Ardennes !!!**

Ci-dessous le détail des mesures envisagées dans les collèges, les SEGPA et les lycées du département des Ardennes :

- **Collèges : -23 (24 suppressions / 1 création)**

- Jean Macé Charleville-Mézières : -1 Hist-Géo et -1 Anglais
- Rimbaud Charleville-Mézières : -1 Anglais
- Scamaroni Charleville-Mézières : -1 Éducation musicale
- Fumay : -1 SVT
- Grandpré : -1 Hist-Géo, -1 EPS et -1 Lettres modernes / +1 Lettres classiques
- Monthermé : -1 Anglais, -1 Allemand, -1 EPS
- Nouvion/Meuse : -1 EPS et -1 Lettres modernes
- George Sand Revin : -1 EPS et -1 Lettres modernes
- Rimogne : -1 Hist-Géo
- Rocroi : -1 Lettres modernes
- Turenne Sedan : -1 Hist-Géo, -1 EPS et -1 Lettres classiques
- Villers Semeuse : -1 Lettres modernes et -1 Mathématiques
- Vireux Wallerand : -1 Arts plastiques
- Vouziers/Le Chesne : -1 Lettres modernes

- **SEGPA : -2** option F à Sault-les-Rethel

- **Lycées : -4 (6 suppressions / 2 créations)**
 - Bazin Charleville-Mézières : -1 Sciences Industrielles de l'Ingénieur et Ingénierie Mécanique et -1 Physique Chimie
 - Chanzy Charleville-Mézières : -1 Italien
 - Sévigné Charleville-Mézières : -1 Philosophie
 - Jean Moulin Revin : -1 Économie Gestion Finance et -1 Mathématiques / +1 Italien
 - Bazeilles : +1 Chinois